

Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU الأمة
ت DISPARUES المفقودون
المفقودون DISPARUS
ت DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE
Février 2012

TABLE DES MATIERES

TSA, 1 février 2012, Deux associations de disparus dénoncent une atteinte à leurs libertés	1
Club DZ, 10 février 2012, Un séminaire pour la lutte contre l'impunité.....	2
DNA, 10 février 2012, Algérie : Sihem Bensedrine, ex-opposante à Ben Ali, expulsée et interdite de séjour	3
El Watan, 10 février 2012, Sihem Bensedrine autorisée à rentrer en Algérie après plus de cinq heures à la PAF	5
El Watan, 11 février 2012, Sihem Bensedrine a failli être refoulée	6
La Tribune Online, 11 février 2012, Recherche de la vérité et la lutte contre l'impunité	8
TSA, 11 février 2012, Transparence des élections législatives, Des membres de la société civile algérienne et des militants maghrébins sceptiques	9
El Watan, 12 février 2012, Des harraga algériens dans des prisons américaines.....	10
El Watan, 12 février 2012, « J'espère que l'Algérie se saisira de ce vent de liberté pour ne pas rater la marche de l'histoire ».....	12
El Watan, 12 février 2012, « La liberté du scrutin est déjà compromise »	15
Le Midi Libre, 12 février 2012, Débat sur la mission d'observateurs européens	16
TSA, 12 février 2012, Entretien avec Sihem Bensedrine	17
Quotidien d'Algérie, 15 février 2012, Affaire des disparus dans les années 90 : l'Algérie de nouveau condamnée. ...	20
El Watan, 17 février 2012, Conseil des droits de l'homme de l'ONU : l'Algérie tente le rattrapage.....	22
TSA, 22 février 2012, Des membres des familles de disparus empêchés de marcher à Alger.	23
La Tribune, 22 février 2012, Des familles de disparus empêchées de marcher.	24
Quotidien d'Oran, 23 février 2012, Alger : Rassemblement des familles de disparus.	25
El Watan, 25 février 2012, l'Algérie accablée dans un rapport du Réseau méditerranéen des droits de l'Homme	27
Free Algérie, 25 février 2012, Libertés en Algérie : le rapport accablant de l'ONG euro-méditerranéenne.....	28
Quotidien d'Algérie, 27 février 2012, RADDH/Action urgente : Harcèlements, menaces et disparitions forcées dans la wilaya de Boumerdés.	30
TSA, 27 février 2012, Levée de l'état d'urgence en Algérie, un trompe-l'œil, selon le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme	31

LES ASSOCIATIONS NON AGREEES INTERDITES DE S'EXPRIMER DANS LES MEDIAS

Deux associations de disparus dénoncent une atteinte à leurs libertés

ENVOYER A UN AMI

Le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) et SOS disparus dénoncent la nouvelle loi relative à l'information. Dans un communiqué daté du 31 janvier 2012, ils estiment que l'adoption de cette loi est de nature à « renforcer de manière drastique les atteintes actuelles aux libertés d'information et d'expression ». Le communiqué rappelle que conformément à cette loi, « les associations non agréées, à l'instar de SOS Disparus, seront interdites de diffuser de l'information, activité réservée aux associations « agréées » (article 4). Par conséquent, l'exercice de la liberté d'expression des associations est soumis au bon vouloir des autorités nationales qui ne se privent pas en général de refuser l'enregistrement légal d'un certain nombre d'associations ».

L'association dénonce, à ce propos, le non-respect de l'un des principes des libertés fondamentales des Algériens, à savoir celui d'informer et d'être informé. L'exercice dit « libre » (article 2) de l'activité d'information est encadré par le respect de douze conditions, très imprécises, dont celui de « l'identité nationale et des valeurs culturelles de la société, la souveraineté nationale et l'unité nationale, les exigences de l'ordre public, les intérêts économiques du pays et les missions et obligations de service public », note le communiqué. Une telle disposition, lit-on encore, peut être interprétée « si largement qu'elle risque d'être prétexte à une censure injustifiée ou d'amener les personnes diffusant de l'information à pratiquer une forme d'autocensure, mettant ainsi un terme au libre exercice de la liberté de s'exprimer et d'informer ».

Les rédacteurs du communiqué retiennent également que si la nouvelle loi ne prévoit plus de peine d'emprisonnement en matière d'infractions commises par voie de presse, le montant des amendes a « considérablement augmenté ». De même que le délit de diffamation qui est toujours prévu aux articles 296 et 298 du code pénal et qui s'applique à tout individu y compris aux journalistes algériens. Le délit de diffamation est puni de 25 000 à 50 000 DA d'amende et de 2 à 6 mois de prison. Conséquemment à ces observations, le CFDA et SOS disparus demandent le retrait du texte en l'état et d'y apporter toute modification nécessaire afin qu'il soit conforme à la Constitution algérienne et au droit international. Rappelons que la loi en question a été publiée le 15 janvier 2012 au Journal officiel après avis du Conseil Constitutionnel.

Un séminaire pour la lutte contre l'impunité

La Coalition d'associations de victimes des années 1990 en Algérie – CFDA, Sos Disparus, Somoud, Djazaïrouna – organise un séminaire de deux jours à partir de demain sur «La recherche de la vérité et la lutte contre l'impunité au coeur des luttes pour la démocratie en Afrique du Nord et au Proche-Orient». La transition démocratique ne peut se concrétiser, selon les organisateurs de cette rencontre, sans se pencher sur les questions de la vérité et de la justice ainsi que sur la lutte contre l'impunité en Algérie et dans les pays arabes. Pour ce faire, la Coalition a décidé, à l'occasion, de favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans ce domaine entre acteurs des pays arabes en invitant un panel de militants des droits de l'homme et d'acteurs pour la démocratie en Tunisie, en Egypte, en Syrie et en Libye. Se joindront à ce débat des représentants d'associations de victimes du terrorisme et des droits de l'homme ainsi que des acteurs influents de la société civile algérienne, juristes, politologues, journalistes, syndicats et des délégués de mouvements de jeunes.

DNA, 10 février 2012, Algérie : Sihem Bensedrine, ex-opposante à Ben Ali, expulsée et interdite de séjour

Algérie : Sihem Bensedrine, ex-opposante à Ben Ali, expulsée et interdite de séjour

Vendredi, 10 Février 2012, 12:00 | Yasmine Rayane (actualisé)



La journaliste et militante tunisienne des Droits de l'homme, Sihem Bensedrine, a été empêchée ce vendredi 10 février d'entrer en territoire algérien par les agents de la PAF de l'aéroport international Houari Boumediene d'Alger. Elle fait encore l'objet d'une interdiction d'entrée dans le territoire algérien datant de l'ère Benali, l'ex-président tunisien. Mme Bensedrine passera la nuit en zone de transit avant d'être expulsée demain d'Alger.

Contactée par DNA dans l'après-midi, Sihem Bensedrine a confirmée qu'elle est toujours bloquée à l'aéroport et devrait y passer la nuit avant de retourner à Tunis.

« Effectivement, je me suis vu signifier l'interdiction d'entrer en Algérie, étant donné que je suis toujours sous le coup d'une expulsion qui date du temps de Ben Ali (l'ex président tunisien, Ndlr) que les autorités algériennes n'ont pas jugé utile d'annuler », a-t-elle déclaré.

Listes de personnes indésirables

Selon les confrères de Kalima, le nom de Sihem Bensedrine figurait sur une liste de personnes indésirables en Algérie. Le nom de l'actuel président tunisien, Moncef Merzouk, ancien opposant au président Ben Ali, y figurait avant d'être supprimé.

Qualifiant cette interdiction de « vieille mesure bureaucratique », Mme Bensedrine a déploré l'attitude des autorités algériennes qu'elle a qualifiée d' « inacceptable ». Et de préciser : « L'Algérie est également mon pays et j'ai droit d'y venir ».

L'Algérie c'est aussi mon pays

Pour cette militante qui avait souffert de la dictature de Ben Ali, cette mesure d'interdiction la concernant « n'a pas lieu d'être ».

Mme Bensedrine est contrainte ce vendredi de passer la nuit à l'aéroport d'Alger dans la mesure où elle n'est toujours pas en mesure de rallier Tunis faute d'avions disponibles.

Journalistes et opposante à Ben Ali

Sihem Bensedrine, directrice de radio Kalima à Tunis et opposante au régime de l'ex-despote de Tunis, Ali Ben Ali chassé du pouvoir en janvier 2011, se rendait en Algérie pour assister à un séminaire sur la lutte contre l'impunité et la justice transitionnelle à l'initiative du Collectif des associations des victimes du terrorisme (SOS Disparus, Somoud, Djazaïrouna).

Elle devait également rencontrer des membres de la Ligue algérienne des Droits de l'homme (LADDH) présidée par l'avocat Me Mustapha Bouchachi.

Interdite de séjour en 2009

La LADDH devait réagir ce vendredi à cette interdiction via un communiqué, avons-nous appris d'une source proche de la Ligue des droits de l'homme.

Mme. Bensedrine, 62 ans, a déjà été interdite de séjour en Algérie à l'époque du dictateur Ben Ali.

Elle avait été refoulée samedi 4 avril 2009 de l'aéroport Houari Boumediene d'Alger, alors qu'elle arrivait de Paris.

A l'époque, la militante des droits de l'homme était invitée par la LADDH pour participer au programme de monitoring des medias, initié par la ligue.

Cette interdiction de fouler le territoire algérien intervient alors que le président tunisien, Moncef Merzouki, est attendu à Alger pour une visite officielle.

Montage pornographique

Opposante pendant des longues années au régime de Zine Al Abidine Benali, contrainte à l'exil, Sihem Bensedrine a co-écrit avec son mari, Omar Mestiri, un livre intitulé « Despotisme aux portes de l'Europe » dans lequel ils critiquent le soutien que l'UE apporte aux régimes autoritaires en Afrique du Nord.

En 1993, elle fut la cible d'un montage-photo pornographique diffusé à des milliers d'exemplaires en Tunisie.

En 2001, elle purgea deux mois de prison pour avoir dénoncé la corruption d'un juge et du beau-frère de Ben Ali. En janvier 2004, elle sera tabassée par la police.

El Watan, 10 février 2012, Sihem Bensedrine autorisée à rentrer en Algérie après plus de cinq heures à la PAF

Sihem Bensedrine autorisée à rentrer en Algérie après plus de cinq heures à la PAF



La militante des droits de l'homme Sihem Bensedrine a été finalement autorisée à rentrer en Algérie, après plus de cinq heures passées dans la zone internationale de l'aéroport Houari Boumediene.

Sihem Bensedrine a été empêchée d'entrer en territoire Algérien, par les policiers de la PAF, qui ont découvert qu'elle faisait l'objet d'une interdiction d'entrée en territoire algérien.

Mme Bensedrine que nous avons joint au téléphone, quelques instants après son arrivée de Paris, a avoué qu'elle ne savait plus quoi faire, puisque le prochain vol sur Tunis c'est samedi, ce qui l'obligerait à passer la nuit à l'aéroport.

Voulant connaître ce que lui reprochait les policiers de la PAF, Mme Bensedrine, a expliqué que son nom est toujours dans le fichier des personnes interdites de séjour en Algérie, de la police. "Les policiers m'ont dit qu'ils étaient désolés, qu'ils ne comprenaient pas cette mesure administrative injustifiée, mais qu'ils ne pouvaient rien faire" nous a-t-elle dit, ne sachant plus quoi faire.

C'est Ben Ali qui avait demandé aux autorités algériennes de ne pas autoriser Sihem Bensedrine et d'autres militants des droits de l'homme, à entrer en Algérie, mais malgré la chute du tyran de Tunis, les algériens n'ont encore fait leur "mise à jour".

Elwatan.com

El Watan, 11 février 2012, Sihem Bensedrine a failli être refoulée

Elle a été retenue à l'aéroport d'Alger toute la journée d'hier

Sihem Bensedrine a failli être refoulée



La militante tunisienne des droits de l'homme, Sihem Bensedrine, a été retenue, durant toute la journée d'hier, à l'aéroport international d'Alger.

Figurant sur la liste des militants interdits d'accès en Algérie depuis plusieurs années, elle a failli être refoulée. Elle n'a été autorisée à entrer sur le territoire algérien que vers 17h30. L'attente a duré plusieurs heures. Ce n'est qu'après la diffusion de l'information par la presse nationale et l'intervention des responsables de l'ambassade de Tunisie à Alger que la militante a reçu le feu vert de quitter l'aéroport international. «Je viens de sortir de l'aéroport. Je pense que l'intervention de l'ambassade et la mobilisation de la presse et des amis algériens sont à l'origine de cette décision. Je les remercie tous», nous a-t-elle déclaré quelques minutes seulement après avoir quitté l'aéroport.

Arrivée hier-matin pour assister à une rencontre sur la lutte contre l'impunité organisée par le Collectif des associations des victimes du terrorisme, Sihem Bensedrine a été surprise de découvrir qu'elle figurait sur la liste des personnes interdites de séjour dans le pays. Son nom s'est affiché sur l'ordinateur de la police des frontières de l'aéroport international d'Alger et l'agent lui a signifié qu'elle sera refoulée. Contactée par nos soins, au moment de sa rétention, elle se dit «outrée et scandalisée», d'autant plus que cette mesure date de l'ère Ben Ali. La police des frontières algériennes n'a, visiblement, pas actualisé ses fichiers. «Je suis empêchée d'accéder sur le territoire algérien pour les mêmes raisons qu'en 2009. Je n'arrive pas à comprendre. Les agents de police des frontières m'ont

dit qu'ils ne peuvent rien faire, s'ils ne reçoivent pas des instructions des autorités. C'est ridicule !», avait-elle dénoncé.

Et d'ajouter : «C'est une mesure bureaucratique qui n'a pas lieu d'être. J'ai le droit de venir en Algérie qui est mon pays aussi». En avril 2009, rappelons-le, la militante des droits de l'homme a fait les frais de cette mesure. Elle avait été refoulée dès son arrivée à l'aéroport Houari Boumediène d'Alger en provenance de Paris pour participer au programme de monitoring des médias initié à l'époque par la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH).

Le FFS dénonce

Dans un communiqué rendu public hier après-midi, le Front des forces socialistes (FFS) dénonce cette décision qualifiée de «contestable». «Cette décision est contestable dans l'absolu. Aujourd'hui, alors que la scène régionale connaît des bouleversements que l'on sait, elle révèle l'ambivalence du pouvoir algérien vis-à-vis de ces changements», lit-on dans ce communiqué signé par le premier secrétaire du FFS, Ali Laskri. «Cette décision est à mettre en perspective avec l'initiative d'un ex-opposant, aujourd'hui président de la République, Moncef Marzouki, qui entame une tournée maghrébine. Gageons que la police des frontières ne lui opposera pas l'argument du fichier non actualisé», ajoute le même communiqué.

Dans la foulée, le FFS appelle à la levée de la mesure d'interdiction d'entrée sur le territoire algérien qui frappe nombre de militants tunisiens coupables de s'être opposés au régime du président déchu, Zine Al Abidine Ben Ali. «Au nom de la fraternité maghrébine et des traditions d'hospitalité de notre pays, le FFS demande aux autorités algériennes de prendre les mesures adéquates pour que Mme Bensedrine puisse bénéficier des meilleures conditions de séjour à Alger», lit-on encore dans le communiqué.

Madjid Makedhi

Recherche de la vérité et la lutte contre l'impunité

Les législatives algériennes et le printemps arabe en débat

Par Mekioussa Chékir

«La recherche de la vérité et la lutte contre l'impunité : au cœur des luttes pour la démocratie en Afrique du Nord et au Proche-Orient», tel est le thème choisi par la coalition des associations des victimes du terrorisme. La rencontre a été organisée, hier à Alger, en présence d'un nombre important d'invités étrangers, dont la militante tunisienne des droits de l'Homme, Sihem Bensedrine. Cette dernière, après avoir essuyé vendredi un refus d'entrée en territoire algérien, a fini par être autorisée à sortir de l'aéroport international d'Alger pour prendre part à cette rencontre. Parce que les prochaines échéances électorales constituent une préoccupation essentielle pour la classe politique, mais également pour les représentants de la société civile algérienne, cette question a donc pris la part belle lors des riches débats qui ont ponctué cette rencontre de deux jours, en raison du spectre de la fraude qui les entourent d'ores et déjà. Pour la militante tunisienne, et par ailleurs journaliste, il est important que la classe politique et la société civile parviennent à constituer un «observatoire civil» à même d'assurer la surveillance du scrutin et de pouvoir se positionner en tant qu'observateur civil de la validité des élections et ce, même si «nous savons que le cadre juridique existant n'autorise pas des élections légales». Pour le professeur de droit et ancien président d'Amnesty International, Madjid Bencheikh, lequel est intervenu sur le thème «Droits de l'homme en Algérie», les deux organes officiellement désignés pour surveiller les élections que sont l'administration et la justice ne peuvent garantir la neutralité du scrutin. Et pour cause, explique-t-il, les fonctionnaires de l'administration sont désignés par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales alors que les juges le sont par le ministre du secteur et ce, pour des «raisons politiques». Pour que les élections soient libres, préconise l'intervenant, il faut qu'il y ait plusieurs projets politiques. L'éminent intervenant se refuse à considérer les nouvelles formations politiques comme telles, dans la mesure où elles «n'ont aucune pratique vis-à-vis de leurs adhérents». De Tunisie, Alaa Talbi est intervenu sur «l'état des lieux des violations des droits démocratiques et sociaux et des migrants en Tunisie». Il regrettera le peu d'efficacité de l'opposition en Tunisie, notamment la gauche : «La gauche tunisienne est dispersée et n'a pas pu faire la différence lors des élections parlementaires, et il y a eu un manque de communication de la mouvance de gauche, leur problème historique est que lorsqu'il pleut à Paris, ils ouvrent le parapluie à Tunis !» Sur les 40.000 émigrés tunisiens qui ont fui le pays pendant la révolution du Jasmin, un millier sont portés aujourd'hui disparus, fera savoir l'intervenant. Cette question demeure non résolue par les nouvelles autorités tunisiennes. Pour l'universitaire syrien, Radwan Ziadeh, lequel est intervenu sur le thème «Défis de la justice transitionnelle en Syrie» pour souhaiter de la communauté internationale, non pas une intervention étrangère comme ce fut le cas en Libye, mais pour l'établissement d'une zone aérienne d'exclusion pour assurer la protection de ses compatriotes. Venu d'Égypte, le jeune Malek Mustapha évoquera la problématique des disparitions forcées et massives ayant suivi la révolution du 25 janvier. «Avant, quand il y avait disparition, on savait que le sort des personnes concernées est soit l'emprisonnement soit l'assassinat, mais depuis la révolution, la situation est plus opaque», dira-t-il. Pour rappel, la coalition des associations des victimes du terrorisme rassemble Somoud pour les familles des victimes assassinées, le Collectif des familles de disparus en Algérie (Cfda) et Djazaïrouna pour celles dont les proches sont à ce jour portés disparus.

M. C.

TRANSPARENCE DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Des membres de la société civile algérienne et des militants maghrébins sceptiques

Hadjer Guenanfa

Les élections législatives, prévues pour le 10 mai prochain, ont été au centre des débats du séminaire organisé ce samedi 11 février à Alger par une coalition d'associations des victimes des années quatre-vingt-dix. Thème de la rencontre : La recherche de la vérité et la lutte contre l'impunité. « La lutte contre l'impunité ne peut venir qu'à travers un changement [de pouvoir, NDLR] », martèle d'emblée Nassira Dutour, de Sos Disparus. Son organisation est membre de la coalition, créée en 2006 après l'adoption de la Loi sur la réconciliation nationale. Mais les différents intervenants du séminaire étaient d'accord sur un point : ce changement n'interviendra probablement pas à la faveur du prochain rendez-vous électoral.

Pour les membres de la coalition, les missions d'observation des élections législatives, notamment celle de l'Union européenne (UE), ne changeront rien à la donne. « Il y aura de la fraude même s'il y a un observateur dans chaque bureau de vote. D'ailleurs, la fraude a déjà commencé », affirme Kader Affak, défenseur des droits de l'Homme.

L'ancien doyen de la faculté de droit de l'Université d'Alger, Madjid Benchikh, apporte de l'eau au moulin de ce militant sceptique. Il rappelle que « l'organisation et la surveillance des élections doivent s'effectuer à travers l'administration et la justice ». Or, dit-il, « les deux sont acquis au pouvoir en place, à son service ». « Les juges vont être désignés par le ministre de la Justice pour des raisons politiques (...) Dans d'autres pays, les juges sont une garantie », précise-t-il. Pour lui, la présence d'observateurs étrangers ne changera pas grand-chose. « Les élections peuvent être manipulées par le bourrage des urnes, lors du dépouillement des urnes, lors des réunions de proclamation des résultats (...) », insiste-t-il. Selon lui, la présence d'observateurs internationaux n'est positive que pour l'organisateur des élections, en l'occurrence le pouvoir en place. M. Benchikh ajoute que « l'existence de vrais projets politiques est une condition *sine qua non* pour garantir la liberté des prochaines élections ».

Un observatoire civil des élections en Algérie

« Avez-vous pensé à l'installation d'un observatoire des élections ? », s'interroge de son côté la militante tunisienne des droits de l'homme, Sihem Bensedrine. Avec d'autres activistes marocains, égyptiens et syriens, la journaliste tunisienne retenue hier à l'aéroport d'Alger avant d'être autorisée à rentrer sur le territoire algérien ([lire](#)) comptait parmi les participants au séminaire. « Personnellement, je suis pour ». « Je dirais même qu'il faut organiser des séminaires de formation dans chaque daïra, dès maintenant, pour apprendre aux gens à observer les élections », lui répond M. Benchikh.

Puis, moins optimiste, il explique que cela est très difficile à réaliser en Algérie. « C'est d'ailleurs cette difficulté qui a notamment présidé à l'échec de la tentative de création d'une coordination [la CNCD, NDLR] pour organiser les manifestations en 2011 », précise-t-il. Pour Madjid Benchikh, le système en place a tout bonnement « déchiré le tissu social ». « Il est aujourd'hui extrêmement difficile de le reconstituer et de créer des solidarités politiques », conclut-il.

11/02/2012 à 21:24

Arrêtés en Tunisie en 2008

Des harraga algériens dans des prisons américaines



Les harraga algériens emprisonnés en Tunisie depuis 2008 seraient transférés dans des prisons secrètes américaines. Les militants tunisiens des droits de l'homme n'arrivent plus à retrouver leurs traces.

C'est ce qu'a affirmé Sihem Bensedrine, militante des droits de l'homme en Tunisie, lors d'un séminaire sur le thème «La recherche de la vérité et la lutte contre l'impunité : au cœur des luttes pour la démocratie en Afrique du Nord et au Proche-Orient», organisé hier à Alger par la coalition d'association des victimes du conflit des années 1990.

Ce dossier concerne plus de 20 jeunes Algériens et 3 Tunisiens disparus depuis 2008. Au début, nous avons réussi à avoir des preuves de leur emprisonnement en Tunisie, au niveau du ministère de l'Intérieur, où ils ont été interrogés à l'époque. Ensuite, il y a eu un revirement de la part du ministère tunisien de l'Intérieur qui a nié toute implication dans cette affaire», explique-t-elle, précisant que les familles des victimes ont intenté une action en justice.

Actuellement, ajoute Mme Bensedrine, ces jeunes sont introuvables sur le territoire tunisien. Ce qui laisse croire, soutient-elle, qu'ils auraient été transférés dans des centres de détention à l'extérieur du pays. «En Tunisie, il n'y a pas de prison secrète. Je pense que les jeunes en question ont été transférés dans des centres de détention américains qui se trouvent au Yémen, en Egypte et au Maroc», précise-t-elle.

Ces jeunes, qui étaient à l'origine des harraga, ont été, selon elle, accusés de terrorisme : «Ils voulaient partir en Italie. Mais les gardes-côtes tunisiens les ont interceptés. Il y a eu par la suite un échange de tirs entre les gardes-côtes et eux. Donc, ils sont accusés de terrorisme.» La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) et les militants tunisiens coordonnent actuellement leurs efforts pour faire la lumière sur la question. Le représentant de la LADDH dans la wilaya de Annaba, Koceila Zerguine, affirme avoir constitué un dossier sur cette affaire.

Madjid Makedhi

El Watan, 12 février 2012, « J'espère que l'Algérie se saisira de ce vent de liberté pour ne pas rater la marche de l'histoire »

Sihem Bensedrine. Militante tunisienne des droits de l'homme

«J'espère que l'Algérie se saisira de ce vent de liberté pour ne pas rater la marche de l'histoire»



Rencontrée hier en marge des travaux d'un séminaire organisé par le collectif des associations de victimes «du conflit des années 1990», Sihem Bensedrine revient sur ce qui s'est passé vendredi à l'aéroport d'Alger, où elle a failli être refoulée. Elle donne également son avis sur la situation politique en Algérie, la construction du Maghreb et l'avenir du processus démocratique en Tunisie.

– Vous avez failli être refoulée vendredi en arrivant à l'aéroport d'Alger. Comment avez-vous vécu ce moment-là ?

J'étais très frustrée. Je pensais que la Tunisie nouvelle méritait un meilleur traitement. Malheureusement, j'ai constaté que les comportements et les séquelles de l'ancien régime étaient toujours présents. Par chance, il n'y avait pas de vols de retour vers la Tunisie. Les agents de la PAF m'ont dit que je devais attendre le lendemain matin pour prendre le prochain vol. Ce temps a joué en ma faveur, parce que les journalistes et la société algérienne se sont mobilisés. Même l'ambassade de Tunisie, pour la première fois de ma vie, s'est mobilisée également pour moi. Cette mobilisation a abouti à la levée de la mesure d'interdiction et j'ai été autorisée, après pratiquement 7 heures d'attente, à entrer sur le territoire algérien.

Il n'y avait aucune motivation légale ou judiciaire qui justifie cette mesure qui datait de 2006. Il y avait une liste noire des «persona non grata» tunisiennes établie à la demande de Ben Ali et que les autorités algériennes ont accepté de prendre en considération. J'ai su également que sur cette liste figurait notre président actuel, Moncef Marzouki. Donc cette mobilisation m'a permis non seulement de rentrer en Algérie, mais aussi que cette mesure soit levée définitivement. Je profite de cette occasion pour remercier tous les amis algériens qui se sont mobilisés pour moi afin que je puisse être aujourd'hui ici, dans mon second pays.

– Quel est votre sentiment, maintenant que vous êtes enfin autorisée à séjourner en Algérie ?

Je suis très heureuse. Je compte beaucoup d'amis en Algérie et je partage beaucoup de choses avec le peuple algérien que je sens très proche de moi. Dans ma famille, l'engagement politique était lié à l'engagement pour l'Algérie ; des membres de ma famille se sont battus aux côtés du FLN pendant la guerre de Libération algérienne. Et donc, dans ma mémoire depuis que ma jeunesse, l'Algérie fait partie de mon patrimoine politique et culturel. Je rêve du jour où ces frontières entre nous soient levées et que des familles qui sont divisées se réunissent à nouveau. Il est vraiment temps de lever ce genre d'absurdités qui sont un legs du colonialisme. Nous devons suivre le modèle européen. L'argument sécuritaire ne tient plus la route.

– Ne pensez-vous pas que cela ne peut être réalisé sans l'édification d'une véritable union maghrébine ?

Oui ! Bien sûr qu'on doit arriver à cela. Mais je pense qu'on peut le faire petit à petit. L'Union européenne n'a pas commencé à 27 pays, mais par petits groupes. Et c'est ainsi que les Européens ont réussi à construire leur Union, qui continue de s'agrandir. Nous-mêmes, nous avons une destinée commune car nous avons des liens économiques et des intérêts communs ; il est grand temps de les promouvoir et d'être un partenaire régional pour l'Europe. Je sais que l'Union du grand Maghreb ne va pas se faire en un jour, mais on peut avancer à petits pas vers cet objectif et faire des progrès dans des domaines qui sont à notre portée, avant d'arriver à mettre en place une zone économique, culturelle et politique commune. Il suffit juste de commencer car, jusqu'à maintenant, nos Etats respectifs se sont fait des «guerres». Ils ne sont pas en train d'avancer vers l'unité.

– A quoi cela est-il dû, selon vous ? La raison principale n'est-elle pas l'absence de régimes démocratiques dans la région ?

Même si les régimes de nos pays sont différents, cela n'empêche pas une collaboration sur des dossiers communs. Il suffit d'une volonté politique pour y arriver.

– Le pouvoir algérien vient d'engager des «réformes politiques» et s'apprête à organiser des élections législatives. Comment voyez-vous l'avenir de l'Algérie ?

Le fait que le pouvoir algérien s'est senti obligé de modifier la loi électorale, de faire un peu plus de concessions à la société sur la commission de surveillance des élections et de faire appel à des partenaires européens pour l'observation des élections est un progrès. Mais je souligne, pour que ce soit clair, la loi électorale, même si elle

constitue une avancée, n'est pas encore aux normes internationales et ne constitue pas un cadre légal et démocratique. J'espère qu'un jour, l'Algérie adoptera un code électoral respectueux de la démocratie, de la diversité politique et de la volonté populaire. Mais je dis qu'il y a un début à tout. Là c'est un premier pas, il faut le saluer tout en étant vigilant pour souligner les failles et les aspects qui font que la chance d'une alternance politique reste encore grevée.

– Quelles sont les conditions à réunir pour organiser une élection transparente, comme ce fut le cas en Tunisie ?

Les élections en Tunisie étaient réellement transparentes. Ce fut le premier scrutin libre dans le pays. Mais il y a eu certains débordements, des violations à la loi et beaucoup d'erreurs commises. Nous espérons les corriger lors des prochaines élections. Quand l'un de nos pays réussit dans un domaine donné, il peut jouer le rôle de catalyseur. Chaque avancée peut être considérée comme un acquis pour l'ensemble des pays de la région dans la mesure où cela peut servir de modèle et de source d'inspiration pour les populations qui aspirent à la démocratie. Je souhaite de tout mon cœur que l'Algérie se saisisse de ce vent de liberté qui souffle sur notre région pour se mettre au diapason et ne pas être en retard par rapport à cette marche de l'histoire vers la démocratie, vers l'alternance politique et le respect de la volonté populaire. Je suis certaine que ce jour viendra où l'Algérie disposera d'institutions démocratiques, car il y a toujours ce désir chez la société et l'élite algériennes. Mais ce n'est pas facile. Nous avons connu cela en Tunisie, où les dignitaires de l'ancien régime résistaient et ne lâchaient pas le morceau facilement.

– En Tunisie, ce sont les islamistes qui ont gagné les dernières élections. Aujourd'hui, il y a même des mouvements salafistes qui veulent imposer leur loi dans le pays. N'y a-t-il pas un risque pour l'avenir de la Tunisie ?

Je suis confiante et très optimiste. Cela ne veut pas dire que je manque de vigilance. Des dangers réels guettent le cheminement de la Tunisie vers la démocratie. Nous avons de grands défis à relever, notamment celui de la justice transitionnelle, car ceux qui ont commis des crimes ne veulent pas rendre de comptes. Mais c'est un passage obligé pour pacifier le pays et arriver à la réconciliation. Celle-ci passe obligatoirement par la lutte contre l'impunité.

Je voudrais également souligner qu'Ennahda n'a pas la majorité, même relative, au Parlement (89 sièges sur 216) ; ce parti partage le pouvoir avec deux alliés qui n'ont aucune référence islamiste. Il y a aussi au Parlement une opposition bien organisée et une société civile vigilante, dynamique, qui se pose comme une véritable force de proposition et de contre-pouvoir.

Tous ces éléments font qu'en aucun cas, la Tunisie ne peut devenir une théocratie et le parti Ennahda ne peut pas avoir les mains libres pour appliquer l'agenda islamiste. Le seul agenda qu'il peut appliquer est celui de la révolution tunisienne qui porte sur la démocratie.

Par ailleurs, il y a un courant salafiste minoritaire, mais qui est très actif et très visible. Il est effectivement une source d'inquiétude pour toute la société. Ce courant est largement manipulé par la police politique, qui veut l'utiliser pour la déstabilisation de la marche vers la démocratie. Toutefois, il a face à lui une société civile très déterminée à faire échouer ses projets.

Madjid Makedhi

El Watan, 12 février 2012, « La liberté du scrutin est déjà compromise »

Madjid Benchikh à propos de la transparence des prochaines législatives

«La liberté du scrutin est déjà compromise»

le 12.02.12 | 01h00 **3 réactions**

Imprimer  PDF Envoyer à un ami Flux RSS Partager

La transparence des prochaines élections législatives n'est pas garantie.

Aucun observateur étranger, même l'Union européenne, n'est en mesure d'imposer un scrutin libre en Algérie. Le professeur de droit, Madjid Benchikh, ne se fait aucune illusion à ce sujet. «Il y a deux institutions qui sont au cœur de l'organisation des élections : l'administration et la justice. En Algérie, ces deux organismes puissants sont entre les mains du pouvoir», déclare-t-il, lors d'un séminaire sur le thème «La recherche de la vérité et la lutte contre l'impunité : au cœur des luttes pour la démocratie en Afrique du Nord et au Proche-Orient», organisé hier à Alger par la coalition d'associations des victimes du conflit des années 1990.

Selon lui, il existe aujourd'hui différents moyens de manipulation des résultats des élections qui rendent plus difficile toute opération de contrôle. «Les juges sont sous contrôle du ministère de la Justice, et c'est le plus grand problème. Quel que soit le degré d'intégrité d'un juge, il reste sous l'influence de sa tutelle qui va le désigner (...) Dans d'autres pays, les juges sont une garantie», explique-t-il. Soulignant l'ampleur «du travail de sape» mené par le pouvoir au sein des organisations et des partis qui «a détruit tout le tissu social dans le pays», Madjid Benchikh préconise un long processus d'ouverture du champ politique pour parvenir à l'organisation d'une élection libre.

«Aujourd'hui, la liberté du scrutin est déjà compromise», tranche-t-il. Intervenant par la même occasion, le défenseur des droits de l'homme, Kader Affak, estime que «la fraude a déjà commencé avec le 1,5 million d'électeurs supplémentaires».

Il est à signaler que ce séminaire s'est tenu avec la participation des invités venus de Tunisie, de Maroc, d'Egypte et de Syrie. Plusieurs thématiques ont été abordées, dont notamment l'état des droits de l'homme en Algérie, les défis de la justice transitionnelle en Syrie et en Tunisie.

Madjid Makedhi

Le Midi Libre, 12 février 2012, Débat sur la mission d'observateurs européens

Législatives du 10 mai prochain

Débat sur la mission d'observateurs européens

12 février 2012

Invités à Alger, à un séminaire sous l'intitulé «La recherche de la vérité et la lutte contre l'impunité : au cœur des luttes pour la démocratie en Afrique du Nord et au Proche-Orient», des représentants d'associations algériennes et étrangères, ont axé hier leur intervention sur l'opportunité ou non de voir une mission d'observateurs européens superviser les législatives algériennes prévues le 10 mai prochain. Ce séminaire initié par le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) a vu la participation de personnalités venues d'Egypte, du Maroc, de Tunisie et de Syrie. Parmi les associations présentes, il y avait justement quelques unes qui ont été reçues par la mission exploratoire de l'Union européenne (UE) sur l'observation électorale.

Pour une représentante d'une association de disparus, «on cherche à travers l'association d'observateurs européens, à crédibiliser les futures élections». Et d'ajouter, «j'ai senti que la mission d'observateurs est satisfaite de ce que les femmes aient un quota». Quant au sociologue algérien, Zoubir Arous, il pense que «la mission européenne n'a pas pour objectif de superviser les élections mais de collecter des informations réelles sur les forces politiques avec lesquelles elle sera appelée à travailler à l'avenir». Consultée elle aussi par la mission européenne, Nassera Dutour, porte-parole du CFDA, nuance. Elle affirme percevoir chez cette dernière une volonté de bien faire. «La mission a cherché à savoir si les observateurs européens seront bien accueillis, ils ont fait cela partout dans les pays où ils ont dépêché ce genre de mission» et d'ajouter, «j'ai senti chez mes interlocuteurs beaucoup de questionnements, mais je crois que la mission de l'UE est bien décidée à venir observer les élections, les observateurs ont envie de le faire, pour pouvoir, (c'est ce qu'ils pensent), nous aider à une ouverture vers la démocratie». La militante tunisienne des droits de l'Homme, Sihem Bensedrine, s'est à l'opposé félicité de la venue de cette mission, «je pense, a-t-elle martelé, que c'est positif», non sans plaider pour la création d'un observatoire des élections.

Par : Larbi Graïne

ENTRETIEN AVEC SIHEM BENSEDRINE

"Des résidus des nostalgiques de l'ancien régime sont à l'origine de la décision de me refouler"

Propos recueillis par Hadjer Guenanfa



Vous avez failli être refoulée dès votre arrivée à l'Aéroport international d'Alger. Vous l'avez déjà été en 2009 quand la Tunisie était toujours sous le régime de Ben Ali. Comment expliquez-vous cela, plus d'un an après sa chute ?

J'ai éprouvé une grande frustration et une grande colère. Je voulais redécouvrir l'Algérie après la révolution [tunisienne, NDLR]. J'avais l'espoir et le désir de revoir avec mes amis algériens et renouer avec eux. Comme en 2009, j'ai demandé les raisons ayant motivé cette décision de refoulement. Personne n'a été capable de me donner une réponse. Avec le temps, j'ai appris par mes amis algériens que j'étais sur une liste noire de défenseurs des droits humains tunisiens interdits d'accès en Algérie, établie à la demande de Ben Ali.

Au début, j'ai attribué cela à la bureaucratie [algérienne, NDLR] qui n'a pas réactualisé ses fichiers et qui n'a pas intégré que la Tunisie a changé depuis un an, que le dictateur qui était à l'origine de cette liste avait disparu. Mais sur cette liste, figurait aussi le nom de notre président, Moncef Marzouki, qui a été retiré à l'occasion de sa visite officielle. Le mien est resté. J'ai en conséquence compris que ce n'est pas simplement une question liée à la bureaucratie. Il y avait des résidus des nostalgiques de l'ancien régime...

Vous avez finalement été autorisée à entrer en Algérie...

Oui ! Par chance, il n'y avait pas de vol vers Tunis ce vendredi à partir d'Alger et il fallait prendre le vol du lendemain pour rentrer. On a donc mis à profit ce temps pour contacter les amis militants et journalistes algériens. Ils se sont tous mobilisés ! Je voudrais d'ailleurs profiter de cette occasion pour leur rendre hommage. Cette solidarité me va droit au cœur. Et puis, l'ambassade de Tunisie s'est mobilisée pour la première fois pour moi. J'avais auparavant avec elle des relations d'adversité et d'hostilité. Elle s'est comportée cette fois en véritable représentation diplomatique

venant en aide à un citoyen sous le coup d'une mesure arbitraire. Ils se sont déplacés et ont été autorisés à me voir. En fin d'après-midi, vers 18 h 30 je pense, un officier est venu me dire que j'étais autorisée à entrer. J'étais très heureuse. Je considère que l'Algérie est mon deuxième pays. Je le connais depuis les années quatre-vingt. La dernière fois que je suis venue ici, c'était en 2006.

Avez-vous senti un quelconque changement, depuis, dans une Algérie où le pouvoir politique voudrait tant bien que mal persuader qu'elle est l'exception dans une région ébranlée par le vent du "printemps arabe" ?

Vu de l'extérieur, on a le sentiment que l'Algérie est acculée à prendre part, elle aussi, à ce printemps arabe, et à réformer son système politique. C'est une préoccupation qu'on voit à la tête de l'État d'un côté, et au sein de la société civile et des médias, de l'autre. Ses dirigeants tentent certaines réformes, mais qui, pour nous défenseurs des droits humains, ne vont pas au cœur du système et ne modifient donc pas la donne politique. Personnellement, je suis confiante. Nous avons longtemps été admiratifs devant la vitalité de votre presse. Vous êtes un peuple qui a le sens de la rébellion...

L'échec des tentatives de mobilisation de la population afin d'exiger un changement de système pourrait quand même faire croire le contraire...

Le système algérien n'est pas monolithique. Je veux dire qu'il n'y a pas une seule personne à la tête de l'Algérie. Ce n'est pas un système autoritaire centralisé. C'est un système autoritaire très particulier et ce n'est pas une seule personne qui peut être ciblée comme étant la source du pouvoir. Le changement politique aura donc une connotation particulière. Il ne suivra pas les modèles qu'on a pu voir en Tunisie ou en Libye. Ce sera autre chose certainement. Mais les autorités algériennes ne peuvent pas tourner longtemps le dos à ce vent de démocratie qui souffle sur le monde arabe.

Pour faire croire à cette hypothèse d'exception algérienne, nombreux sont ceux qui évoquent des lendemains de révolution qui "déchantent" avec la victoire des islamistes de Rabat au Caire en passant par Tunis...

Je souhaite relativiser ce jugement qui consiste à dire que les islamistes l'ont emporté partout. Si ça peut être le cas en Égypte, ça ne peut pas l'être en Tunisie où Ennahda n'a pas une majorité absolue. Il a seulement 89 sièges sur 216. Il a un poids certain, c'est lui qui dirige actuellement le gouvernement de coalition. Mais il n'est pas la majorité. Il y a une opposition et une société civile. Parler d'une victoire islamiste absolue ne reflète donc pas la réalité tunisienne. Moi, je dis que 23 ans de dictature et de désertification de l'espace public est un legs lourd. L'alternance pacifique démocratique n'a eu ni la chance ni l'opportunité de se déployer. Elle est toutefois présente et n'est pas sans influence.

La construction démocratique est un long chemin. Nous n'en sommes qu'au début. Le danger pour la future démocratie tunisienne, ce qui nous inquiète le plus je veux dire, ce ne sont pas les islamistes mais l'ancien régime qui est toujours là. Il est présent partout dans l'administration et pèse encore dans la police, la justice. La transition démocratique est cette cohabitation entre un ancien régime encore lourd et puissant et un nouveau régime légitime qui est l'aiguillon qui dirige la société. Elle prendra le temps qu'il faudra. Il faut parler en termes d'années, pas de mois.

Mais les ingrédients sont là et notre chance de réussir est entière. Il faut de la patience. Je pense que le modèle tunisien va s'imposer dans la région comme étant la "success story" de la région. Si la Tunisie réussit, les autres seront obligés de suivre. La peur a changé de camp. Un peuple qui n'a plus peur est un peuple à qui on ne peut plus imposer un quelconque autoritarisme.

L'épisode de l'affaire de Nessma TV, par exemple, en inquiète pourtant plus d'un...

Il faut faire la part des choses. Nessma TV n'est pas un média de la démocratie. Il a été là durant le régime de Ben Ali et a relayé un discours de légitimation de la dictature. Après la révolution, Nessma TV s'est mise au service de la restauration. Il y a une grande colère populaire contre ce média d'un côté et de l'autre, une colère contre la diffusion de *Persepolis*, un bon film. Il y a donc eu un mélange entre une colère justifiée et une autre qui ne l'était pas. Celle-ci a été largement manipulée par la police politique pour présenter Nessma TV comme étant un porte-drapeau de la liberté. Rien ne justifie cependant ce qui s'est passé. Nous l'avons dénoncé parce que les attaques contre Nessma TV sont des attaques à la liberté d'expression en Tunisie. C'est intolérable et inacceptable !

Vous êtes venue en Algérie pour participer à un séminaire organisé par la coalition des associations des victimes des années quatre-vingt-dix qui luttent contre l'impunité. Elle a élaboré une charte pour la vérité, la paix et la justice pour répondre à une loi pour la réconciliation adoptée en 2005...

Je pense qu'on ne peut pas construire une paix sociale et une réconciliation nationale sur la base de l'impunité. Celle-ci est même un obstacle à la réconciliation. Il est absolument inacceptable que des criminels soient amnistiés et ne rendent pas compte de ce qu'ils ont fait. Rendre compte est une étape obligée pour qu'un jour ce pays soit apaisé et que les familles puissent faire leur deuil et qu'en fin de parcours, on puisse faire une réconciliation. Personnellement, je dis que la démarche et le processus entamé en Algérie ne peut pas aboutir. Il inverse les dynamiques. Il commence par une réconciliation et empêche de solder les comptes, qu'il faut rendre. Il aboutit donc à des frustrations, de la colère et des inimitiés. Il faut laisser les familles demander des comptes aux tortionnaires et criminels qui ont fait disparaître leurs enfants. La paix passe par la lutte contre l'impunité.

Quotidien d'Algérie, 15 février 2012, Affaire des disparus dans les années 90 : l'Algérie de nouveau condamnée.

Affaires des disparus dans les années 90 : L'Algérie de nouveau condamnée



L'affaire des disparus durant les années noires continue à résonner sur la scène internationale. Pour la quatrième fois en moins d'une année, l'Algérie est « sèchement » condamnée par le comité international des droits de l'homme de l'ONU.

Le Comité international demande à l'Algérie de poursuivre les auteurs de ces disparitions d'une manière « approfondie ». Ainsi, le Track Impunity Always (TRIAL), l'association suisse contre l'impunité vient d'obtenir une nouvelle fois la condamnation de l'Algérie par le Comité des droits de l'homme de l'ONU dans deux autres affaires de disparitions commises en pleine période de terrorisme, dans les années 90.

Il s'agit de Kamel Djerbouni arrêté en novembre 1996 à Alger, à son domicile « par un groupe militaire » et depuis il n'a plus jamais été revu, il était âgé de 31 ans. L'autre affaire de disparition a eu lieu aux mois de mai et novembre, les frères Chihoub : Djamel et Mourad âgés respectivement de 19 et 16 ans arrêtés au niveau de leur domicile à Baraki et depuis ils n'ont plus été revus.

A cet effet, le comité international des droits de l'homme demande à l'Algérie de «mener une enquête approfondie et rigoureuse sur la disparition» de Kamel Djebrouni et de Djamel et Mourad Chihoub. L'Algérie doit également «fournir aux familles des disparus des informations détaillées quant aux résultats de son enquête». L'ONU a sommé l'Algérie de «poursuivre, juger et punir les responsables des violations commises tout en indemnisant d'une manière appropriée les familles de victimes pour les violations subies».

Pour ce qui est des exécutions sommaires, torture et disparitions forcées, le comité de l'ONU a demandé aux autorités judiciaires du pays de ne pas appliquer, l'Ordonnance n° 06-01 de la «Charte pour la paix et la réconciliation nationale» adoptée en 2005.

Le responsable de l'organisation, Philip Grant a insisté sur le fait qu'«en Algérie l'impunité pour les crimes commis durant la guerre civile est absolue. Aucun responsable n'a en effet jamais été poursuivi. Les Nations unies viennent lui rappeler sèchement qu'un tel système, même consacré par la loi, viole de manière inadmissible le droit international ».

En tout et avec ces deux affaires de condamnation, le TRIAL aura traité quatre affaires qui ont fait l'objet d'une décision. Les deux autres décisions qui condamnent l'Algérie pour ces affaires de disparitions remontent au mois de mai et juin 2011. Selon le TRIAL : « quatorze autres cas de disparitions sont actuellement en cours devant le Comité des droits de l'homme et le Comité contre la torture sur l'Algérie ».

Pour M. Grant «la communauté internationale doit enfin exiger que l'Algérie respecte les conventions qu'elle a ratifiées. Les familles des trois disparus, comme celles des milliers de personnes attendant encore de connaître le sort de leurs proches, ont droit à ce que justice leur soit rendue».

Hamida Mechaï

Conseil des droits de l'homme de l'ONU: l'Algérie tente le rattrapage

le 17.02.12 | 01h00

Une réunion de consultation et de concertation avec les membres de la «société civile» activant dans le domaine des droits de l'homme a été organisée par le ministère des Affaires étrangères, hier à Alger.

La rencontre en question a été tenue avec une vingtaine d'associations dont les noms n'ont pas été rendus publics. Cette réunion entre dans le cadre de la préparation du deuxième rapport national au titre du mécanisme de l'examen périodique universel (UPR) du Conseil des droits de l'homme (CDH). Une rencontre qui sonne comme une manœuvre de rattrapage. L'Algérie a été condamnée, mercredi, par le CDH de l'ONU dans deux nouvelles affaires de disparitions forcées survenues en 1994 et 1996.

L'instance onusienne demande à l'Algérie de mener une enquête approfondie et rigoureuse et de fournir aux familles des informations détaillées sur la question. Nacéra Dutour, porte-parole du Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA), estime qu'il s'agit simplement de «poudre aux yeux». «Le pouvoir essaie toujours de leurrer les instances qui le critiquent», dénonce-t-elle, et se demande de «quelle société civile» parle-t-on.

«Société civile ?»

«A ma connaissance, toutes les associations avec lesquelles on travaille n'ont pas été conviées. Le pouvoir en instrumentalise d'autres, qui le caressent dans le sens du poil. Tout ce qu'ils font, c'est pour redorer l'image de l'Algérie parce que notre pays est durement critiqué, appuie Nacéra Dutour. Notre association n'a jamais été invitée aux rencontres et consultations de Bensalah ou lors des états généraux du CNES. C'est seulement une manœuvre, dans la mesure où l'Algérie va être examinée par le Conseil des droits de l'homme. Ils essayent alors de faire un soi-disant débat autour de la question des droits de l'homme pour donner l'impression que les recommandations de cet examen ont été respectées».

A l'issue de cette réunion, un rapport sera présenté devant le Conseil, en juin 2012 à Genève, selon le ministère des Affaires étrangères. L'examen périodique universel est un mécanisme institué par le CDH en vertu de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale des Nations unies adoptée en 2006. Ce mécanisme a pour objectif d'évaluer la situation des droits de l'homme dans l'ensemble des Etats membres de l'Organisation des Nations unies.

Nassima Oulebsir

TSA, 22 février 2012, Des membres des familles de disparus empêchés de marcher à Alger.

Des membres des familles de disparus empêchés de marcher à Alger

Des dizaines de membres des familles des disparus ont tenté, dans la matinée de ce mercredi 22 février, d'organiser une marche d'El Biar vers la Présidence de la République à El Mouradia, sur les hauteurs d'Alger, pour réclamer « un État de droit » une année après la levée officielle de l'état d'urgence le 23 février 2011. Empêchés par les forces de l'ordre, ils ont décidé de tenir un rassemblement devant le siège de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH) au carrefour Addis-Abeba.

« Comme tous les citoyens algériens, les familles de disparus ont eu la confirmation que la levée de l'état d'urgence n'a été que de l'encre sur du papier publié au journal officiel algérien », affirme l'association SOS Disparus, l'organisatrice de la manifestation, dans un communiqué. Elle ajoute qu'une décision, non écrite, « continue de régir le droit de marcher pacifiquement dans l'espace public pour exprimer des revendications démocratiques et légitimes ». L'association estime que « seul un Etat de droit, garantissant les libertés de chacun et le droit à la justice, permettra d'obtenir la vérité sur les disparus ».

Des familles de disparus empêchées de marcher

Par Mekioussa Chekir

Le collectif SOS disparus s'indigne contre la proclamation, le 22 février 2011, par le président de la République de la levée de l'état d'urgence, en vigueur depuis 19 ans. A la veille de l'an 1 de cette décision, les familles de disparus ont tenu à réitérer leur condamnation en tentant d'organiser une marche pacifique du boulevard Bougara (El Biar) vers le siège de la présidence de la République, à El Mouradia. Mais c'était compter sans la ferme détermination des pouvoirs publics à barrer la route à ce genre de manifestation, et cela s'est traduit par la présence des forces de sécurité, décidées à empêcher l'avancée des protestataires. En lieu et place de cette marche, ces derniers se sont contentés de tenir un rassemblement devant le siège de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (Cnppdh).

Dans un communiqué publié hier, le collectif des familles de disparus estime que la décision de lever l'état d'urgence a été prise «pour couper court à la mobilisation pour le changement et la démocratie en Algérie, dans un contexte peu favorable aux régimes dictatoriaux». Dans le cadre de leurs actions pour la vérité et la justice, les familles de disparus ont «longtemps revendiqué cette levée de l'état d'urgence afin de pouvoir s'exprimer, manifester et faire entendre leurs voix librement. Aujourd'hui, elles constatent que la décision de lever l'état d'urgence n'a été qu'un effet d'annonce sans impact sur le respect des droits et des libertés. Rien n'a changé ! Les droits à la liberté d'expression, de réunions publiques, de manifestations pacifiques, d'association continuent d'être violés». Et de préciser que les nouvelles lois promulguées en janvier 2012 «démontrent qu'il n'y a aucune volonté d'ouverture et de réformes démocratiques, mais bien une restriction grandissante des libertés». Ainsi, les familles de disparus regrettent que ce dossier n'ait aucunement avancé au plan national. «Comme tous les citoyens algériens, les familles de disparus ont eu la confirmation que la levée de l'état d'urgence, n'a été que de l'encre sur du papier publié au Journal officiel algérien. Une simple décision gouvernementale, sans aucune base légale, continue de régir le droit de marcher pacifiquement dans l'espace public pour exprimer des revendications démocratiques et légitimes.

Seul un Etat de droit, garantissant les libertés de chacun et le droit à la justice, permettra d'obtenir la vérité sur les disparus. Les familles de disparus appellent donc à marquer le premier anniversaire de la levée de l'état d'urgence d'une marche pacifique vers la présidence de la République pour un véritable Etat de droit en Algérie», conclut le communiqué.

M. C.



Alger: Rassemblement de familles des disparus

par Ghania Oukazi

Les familles des disparus se sont rassemblées hier devant le siège de la Commission nationale consultative pour la protection et la promotion des droits de l'Homme (CNCPPDH), un lieu de symbolique pour réclamer « vérité et justice ».

23/02/2012

Elles étaient une cinquantaine de personnes hier devant le siège de la Commission que préside Maître Ksentini, à la place Addis Abeba d'Alger, juste au-dessus du palais du Peuple. Comme d'habitude, il y avait bien plus de femmes que d'hommes. « Vérité et justice » sont les deux mots clés inscrits sur une large et longue pancarte qui cachait presque les têtes des manifestants. Plusieurs d'entre eux brandissaient des portraits de leurs proches disparus durant les années 90. Rien n'a donc changé. Le mercredi de chaque semaine a été, pendant plus d'une douzaine d'années, une journée que ces familles malheureuses ont consacrée comme journée de revendication de la vérité et de la justice pour que leurs proches enlevés puissent reposer enfin en paix. Et pour qu'elles-mêmes fassent leur deuil. Rien ne semble avoir ébranlé la volonté de ces familles de continuer à rechercher une vérité que l'Etat semble avoir de grandes difficultés à établir. Rien n'a changé sauf qu'il y a longtemps que ces familles-là n'ont pas tenu leur rassemblement à cet endroit. Il leur a été interdit à coups de matraque et d'insultes, il y a près de deux ans. Leur dernier sit-in devant le siège de la CNCPPDH remonte à août 2010. C'était le 11 août exactement, quand les familles voulaient se regrouper comme à leur habitude à cet endroit de la capitale mais une violente répression s'est abattue sur elles.

La cause de cette interdiction avec des moyens policiers musclés de leur rassemblement, avons-nous appris à cet époque, quatre femmes étrangères les avaient soutenues deux ou trois mercredis auparavant, par une présence physique. « Il est interdit de faire participer en Algérie, des étrangers dans des sit-in, » a grogné un commissaire ce jour-là. « Aucune loi n'interdit une telle participation, » ont répondu les familles des disparus.

Les associations des familles des disparus avaient tenté, encore une fois, de braver la violence mais elle était plus forte que leurs slogans. C'était le 18 août 2010, c'est-à-dire le mercredi d'après celui où elles avaient été matraquées pour la première fois. Le 30 août, elles avaient changé de place pour se regrouper tout près de la Grande Poste et aussi du siège de SOS disparu(e)s. Elles s'étaient rassemblées ce jour-là pour célébrer la Journée internationale des droits de l'Homme. Mais là aussi les dispositifs de la répression étaient au rendez-vous. « Nous avons ramené des femmes policières pour qu'elles puissent s'occuper des femmes, » nous avait déclaré un policier en civil avec une pointe de fierté. L'appareil répressif avait donc changé de mains pour passer dans des mains féminines. Le pouvoir a bien voulu être pudique.

Hier, les familles des disparus voulaient marcher vers la présidence de la République mais un nombre important de policiers les avaient bloquées à la place Addis Abeba. « Nous demandons la vérité et la justice pour nos enfants, » nous a déclaré hier, Mme Yous, présidente de « SOS familles de disparu(e)s ». « Ils sont morts mais qu'ils nous donnent les os, l'Etat a les moyens de savoir qui est qui, il a des laboratoires et des techniques pour le savoir, qu'on nous laisse faire notre deuil, » a-t-elle souligné. Elle note à l'intention des décideurs « si vous ne connaissez pas les charniers, on vous les montre. » Mme Yous demande au nom de toutes les familles concernées que « l'Etat s'acquitte de son devoir de vérité et de justice. » Elle rappelle certes qu'il y a des familles qui ont accepté des indemnités financières mais, a-t-elle lancé « elles ont toujours et encore le droit de réclamer la vérité, l'argent qu'elles ont reçu sert à la scolarité et la couverture des besoins des enfants de leurs proches disparus. » Les familles ont remarqué hier que les policiers qui avaient encadré leur rassemblement

n'avaient pas recouru à la violence. Ils étaient d'un calme olympien. « Les policiers étaient gentils avec nous pas comme avant quand ils nous frappaient et nous insultaient. Ils m'ont cassé le bras deux fois, » se rappelle Mme Yous avec amertume. Les manifestants se sont dispersés dans le calme sans pour autant chercher à voir M. Ksentini. « Nous avons fini avec lui, on ne le croit plus, il nous a menti, pour nous, ce n'est pas un homme de droit et de loi ! a affirmé Mme Yous.

Maître Mustapha-Farouk Ksentini s'en défend et déclare, haut et fort, « je n'y suis pour rien, j'ai fait ce que j'ai pu dans les limites de mes prérogatives, je préside une commission qui n'est que consultative, je comprends parfaitement le désarroi de ces familles mais je n'ai rien en mes possibilités qui puisse leur régler leur problème, » nous a-t-il dit hier au téléphone. Maître Ksentini reconnaît que «les choses ne bougent pas. Je ne pouvais plus continuer à leur faire des promesses que je ne pouvais tenir. C'est à cause de ça qu'il y a eu la rupture entre nous.» Existe-il des solutions ? lui avions nous demandé. «Quand on est de bonne foi, tout est possible, il faut dialoguer, » nous a-t-il répondu. « Les responsables doivent prendre leur responsabilité, » recommande-t-il. Il nous affirmera au passage que « les policiers ont reçu des consignes formelles pour ne recourir à aucune brutalité à l'égard de ces familles. » Consignes qui pourraient avoir été données depuis que l'état d'urgence a été levé. Mais elles pourraient l'être aussi parce que le pouvoir est en pleine campagne électorale en prévision des législatives du 10 mai prochain.

L'Algérie accablée dans un rapport du Réseau Méditerranéen des droits de l'Homme

Une année après la levée de l'état d'urgence, rien n'a changé en Algérie, selon le réseau méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) dans un rapport rendu public le 24 février.

"La levée de l'état d'urgence n'a pas, jusqu'à présent, signifié de meilleure garantie pour l'exercice des droits et des libertés fondamentales, notamment pour les organisations qui exercent leurs activités dans le domaine des droits de l'Homme" lit on dans la présentation du rapport qui considère la levée de l'état d'urgence comme "un trompe l'oeil".

Pour les rédacteurs du rapport "le harcèlement des militants par la police, l'interdiction injustifiée de manifestations et des réunions publiques, de même que le recours à des pratiques administratives abusives pour entraver la création des associations : ces tactiques continuent d'être communément utilisées pour affaiblir la société civile et entraver son action" en sont des preuves tangibles.

Les membres du réseau considèrent que la nouvelle loi organique sur l'information, "perpétue les restrictions érigées à l'encontre de la liberté d'expression, certaines infractions étant même passibles de peines d'emprisonnement". Quand à la loi sur les associations elle "réprime la liberté d'association encore plus qu'auparavant."

Le rapport estime que "d'un point de vue pratique aussi bien que juridique, les organisations de la société civile sont toujours confrontées à d'importants obstacles qui entravent leur travail de promotion du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales".

[Le rapport](#) conclut que le travail persistant de différents acteurs de la société civile malgré les obstacles "pourrait constituer le moteur de changements importants".

Libertés en Algérie : le rapport accablant de l'ONG euroméditerranéenne

Le réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) a rendu public son rapport ce vendredi 24 février 2012 sur "L'exercice des libertés d'association, de réunion et de manifestation en Algérie", sous le titre "Levée de l'Etat d'urgence : un trompe-l'oeil"

Ce rapport épluche tout le dispositif législatif mis en branle par le pouvoir algérien au cours de ces vingt dernières années, relatif à l'exercice des libertés d'association, de réunion et de manifestation.

Depuis L'état d'urgence, qui avait été décrété le 9 février 1992 à la suite de l'annulation des résultats électoraux du premier tour des législatives, remportées par le Front islamique du salut à sa levée, le 2 février 2011, le rapport relève que: *"Au cours des 20 années suivantes, la société civile a été affaiblie systématiquement, entre autres par l'excès d'ambiguïté de certaines dispositions, par l'utilisation des moyens de la lutte antiterroriste pour réprimer plus largement toute voix critique, et par l'impunité accordée à ceux qui s'étaient rendu responsables de violations des droits humains pendant la guerre civile."*

La levée de l'état d'urgence dans le contexte des Révolutions arabes et revendiquée bien auparavant par la classe politique et la société civile, n'a pas eu l'effet escompté et n'a pas signifié de meilleure garantie jusque-là *"pour l'exercice des droits et des libertés fondamentales, notamment pour les organisations qui exercent leurs activités dans le domaine des droits de l'Homme et qui se penchent sur les abus massifs qui se sont produits pendant la guerre civile. Le harcèlement des militants par la police, l'interdiction injustifiée de manifestations et des réunions publiques, de même que le recours à des pratiques administratives abusives pour entraver la création des associations : ces tactiques continuent d'être communément utilisées pour affaiblir la société civile et entraver son action."* Jusqu'aux récentes lois des réformes initiées par le Président de la République en janvier 2012 conçues comme autant de garanties juridiques et démocratiques à la tenue des législatives du 10 mai 2012. Le rapport relève que la nouvelle loi organique sur l'information *"perpétue les restrictions érigées à l'encontre de la liberté d'expression, certaines infractions étant même passibles de peines d'emprisonnement. La nouvelle loi sur les associations, réprime la liberté d'association encore plus qu'auparavant."*

Ainsi, le cadre répressif dans lequel la société civile algérienne exerce ses activités n'a en rien perdu de son exercice et s'en trouve au contraire plus armé qu'il ne l'était avant la levée de l'état d'urgence. A la question de savoir si la levée de l'état d'urgence a-t-elle permis un exercice plus effectif des libertés d'association, de réunion et de manifestation en Algérie, l'organisation des Droits de l'homme est catégorique : *"cela n'a pas été le cas, les réformes engagées vont à rebours de la promotion de la gouvernance démocratique."*

Dans son "bref aperçu et examen critique du cadre juridique des libertés publiques mis en place lors de l'ouverture démocratique (février 1989 - juin 1991), le rapport relève une contradiction flagrante entre la révision de la constitution algérienne, en date du 23 février 1989 qui garantit, dans ses articles 39 et 40, la liberté d'association, pierre angulaire de la protection des libertés et des droits fondamentaux et la réalité du terrain qui se traduit en fait par les intimidations, les répressions de toutes les dispositions que permettait cette loi. Ce qui fait dire au REMDH qu'en les avancées législatives de la période de l'ouverture démocratique *"ont été contrecarrées par l'ambiguïté de certaines dispositions et leur non-application dans la pratique."* Pis encore : les acquis du début des années 1990 ont *"rapidement été battus en brèche durant le conflit civil de la décennie noire et les vingt ans de l'état d'urgence, au cours desquels ont eu lieu de graves violations des droits de l'Homme."*

Enumérant tout l'appareil répressif déployé par le pouvoir contre la vie associative, sous différentes formes, intimidations, lourdeurs administratives dans la constitution des dossiers d'agrément, surveillance policière des programmes et des activités, le rapport relève en effet que le principal obstacle à la constitution légale des associations *"réside dans la pratique des autorités de ne pas leur délivrer le*

récépissé officiel de leur déclaration." Ces mesures arbitraires visent surtout "celles qui travaillent sur des sujets « sensibles » pour le pouvoir en place, tels que les droits de l'Homme en général, l'égalité homme/femme, les violences contre les femmes, ou bien encore la recherche de la vérité et la justice sur les cas de disparitions forcées et les victimes du terrorisme liées à la guerre civile des années 1990." Ces activités de recherche de la vérité et la justice sur l'époque de la guerre civile écrit le rapport "coûtent aux associations harcèlements et répression, et sont rendues presque impossibles par l'amnistie présidentielle accordée en 2000 aux membres du FIS16 et par les textes d'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale"

Le dispositif d'amnistie mis en place par les lois de la "Rahma" (clémence) en 1995 et de la concorde civile en 1999, ainsi que l'adoption par referendum en 2005 de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale suivi de textes d'application qui, en février 2006, a fait bénéficier d'une impunité totale les responsables de violations des droits de l'Homme *"ne sont pas conformes à la Constitution algérienne ni aux traités internationaux que l'Algérie a ratifiés, selon lesquels les crimes contre l'humanité « sont imprescriptibles, non amnistiables et non susceptibles d'extinction d'action publique"* Malgré cela, les associations qui luttent contre l'impunité et enquêtent sur les disparitions forcées en Algérie, y est-il souligné *"sont fortement menacées par les dispositions de l'article 46 de l'ordonnance du 27 février 2006 portant mise en oeuvre de la Charte."*

En guise de synthèse, l'Organisation euro-méditerranéenne des Droits de l'Homme conclut: *"Pour l'essentiel, la levée de l'état d'urgence n'a donc pas signifié une restauration significative des libertés publiques, bien au contraire. Non seulement l'arsenal juridique répressif reste dans une bonne mesure en place, mais surtout, perdurent les pratiques"* d'autant plus que *"L'impunité des responsables de violations graves des droits de l'Homme n'a pas été remise en cause, et finalement les nouvelles réformes engagées en réponse au printemps arabe et aux mouvements sociaux massifs de 2011 en Algérie, viennent en réalité renforcer cette absence de libertés publiques et de gouvernance démocratique."* Parmi les recommandations émises, figure l'abrogation de la charte pour la paix et la réconciliation nationale.

Synthèse R.M

Quotidien d'Algérie, 27 février 2012, RADDH/Action urgente : Harcèlements, menaces et disparitions forcées dans la wilaya de Boumerdés.

RESEAU D'AVOCATS POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME

R.A.D.D.H.

Communiqué

25 février 2012

ACTION URGENTE

OBJET : Harcèlements, menaces, Et disparitions forcées

Le Réseau d'Avocats pour la Défense des Droits de l'Homme, dénonce avec vigueur le retour à des procédés que chacun croyait révolues et dont sont victimes des citoyens, dans un cadre hors de toute légalité.

Le R.A.D.D.H vient d'être informé que le 19 février 2012, dix agents des services de sécurité venus à bords de deux véhicules banalisés de type Kango et d'une Peugeot 206, se sont présentés à 20 h 30 sans mandat légal requis par la loi, au domicile de Monsieur HAMLIL Azzedine âgé de 65 ans, sis au village Aïssa (Boumerdés). En l'absence de ce dernier, ils sont repartis pour revenir le lendemain soit, le 20 février 2012 à 9 h 15. Les agents se sont représentés à bord de trois véhicules banalisés et deux véhicules de la Brigade Mobile de la Police Judiciaire (BMPJ). Quatre agents se sont introduits au domicile de l'intéressé et ont procédé sans mandat légal, à une minutieuse et brutale perquisition durant 02 heures.

Le fait marquant est que ces « représentants de la loi » ont lancé un ultimatum à la famille de M. HAMLIL Azzedine, menaçant de prendre en otage son fils âgé de 22 ans, et qu'il ne sera remis en liberté que si le père se constituait prisonnier !!! Ils ne manqueront pas de préciser qu'au cas où le père ne se présentait pas avant le vendredi 23 Février 2012, il sera purement et simplement éliminé physiquement !!!

Par ailleurs et dans le même contexte le R.A.D.D.H a été informé que les personnes dont les noms suivent ont été enlevées le 19 février 2012 :

- BISSAS Mourad âgé de 30 ans,
- BAKAL Said âgé 22 ans
- HIMANI Mohamed âgé de 32 ans
- DJALIL Said âgé de 31 ans

Tous les quatre sont originaires de la commune d'Ouled Aïssa (Boumerdés). D'autre part le Réseau a été informé que vingt personnes des communes de Djenat, Baghlia et Sidi Daoud, sont considérées comme disparues après leur arrestation par des agents en civils.

Il est à noter que :

- Ces personnes arrêtées sont maintenues dans un lieu secret inconnu par les familles des victimes.
- M. HAMLIL Azzedine a déjà fait l'objet de plusieurs arrestations, ou il fut soumis à des traitements brutaux et inhumains, avant d'être présenté à la justice, d'où il fut acquitté.

Le Coordinateur

Maitre Amine SIDHOUM



Levée de l'état d'urgence en Algérie

Un trompe-l'œil, selon le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme

Hadjer Guenanfa

Rien n'a changé en Algérie en matière de respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales après la levée de l'état d'urgence, indique, ce lundi 27 février, le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (Remdh), dans un rapport d'une quarantaine de pages intitulé "La levée de l'état d'urgence : un trompe-l'œil".

« La levée de l'état d'urgence n'est qu'un trompe-l'œil derrière lequel les entraves à l'exercice des libertés publiques et individuelles ainsi que les violations des droits de l'Homme se sont aggravées », affirment les auteurs du rapport. La suppression de cette mesure exceptionnelle, intervenue le 24 février 2011, n'a pas permis aux Algériens de reconquérir l'espace public et d'exercer librement leurs activités associatives ou syndicales, rappellent-ils. Selon eux, « la plupart des dispositions de l'état d'urgence ont en réalité été intégrées dans la législation ordinaire ».

Pour expliquer ce constat, les rédacteurs du rapport reviennent sur les obstacles mis en place par l'administration pour entraver le travail des organisations. Ils citent, par exemple, le refus d'enregistrement des associations et syndicats mais aussi les entraves aux libertés de réunion et de manifestation ou encore le harcèlement et les poursuites contre les militants des droits de l'Homme. Les textes proposés puis adoptés dans le cadre du processus de réformes politiques du président de la République ? Une pure et simple contradiction avec « la volonté d'ouverture démocratique annoncée », estiment-ils. « Les différentes lois promulguées en janvier 2012 (...) viennent restreindre encore plus l'exercice des libertés », insistent-ils.

Les auteurs du rapport formulent aussi un certain nombre de recommandations pour l'État algérien ainsi que pour l'Union européenne (UE). Au premier, ils demandent « une révision générale du cadre juridique et administratif de son action, afin de permettre l'expression pleine et entière des libertés ». Le gouvernement algérien devrait, selon eux, agir en conformité avec les textes internationaux ratifiés relatifs aux droits de l'homme et abroger la nouvelle loi relative aux associations. Au deuxième, ils demandent, entre autres, de prendre des positions claires et fermes par rapport à la dégradation de la situation des droits de l'Homme en Algérie, de mettre en œuvre l'article deux de l'Accord d'association relatif au respect des principes démocratiques, d'augmenter les financements et de continuer à soutenir la société civile.

27/02/2012 à 17:28 |